



Les jardins partagés parisiens comme espaces favorables à la biodiversité

S'il suffisait qu'on sème...

Suite au processus de désindustrialisation et aux crises de 1992 et de 2008 qui ont ponctué la production urbaine en France, les espaces vacants se sont multipliés, notamment en Île-de-France (Institut d'aménagement et d'urbanisme, 2018). A partir des années 2000, plusieurs initiatives, instaurées par les habitant.es mais également par les collectivités, ont cherché à amener de la nature en ville par l'occupation de ces espaces sous diverses formes, qu'il s'agisse par exemple de projets de végétalisation des pieds d'arbres, d'initiatives d'agriculture urbaine ou de jardins partagés. En France, ces jardins partagés découlent principalement de deux mouvements : d'une part d'une longue histoire de jardins collectifs, notamment de jardins ouvriers ou familiaux et, d'autre part, du modèle des « community gardens », qui sont apparus à New York dans les années 1970 et qui ont été importés en France à la fin des années 1990. Le succès du dispositif à Paris a été suivi de la décision, par la municipalité, d'installer ces jardins partagés non plus seulement sur des friches ou espaces vacants mais également sur d'autres types d'espaces et notamment au sein même de parcs, squares ou jardins publics (Figure 1).

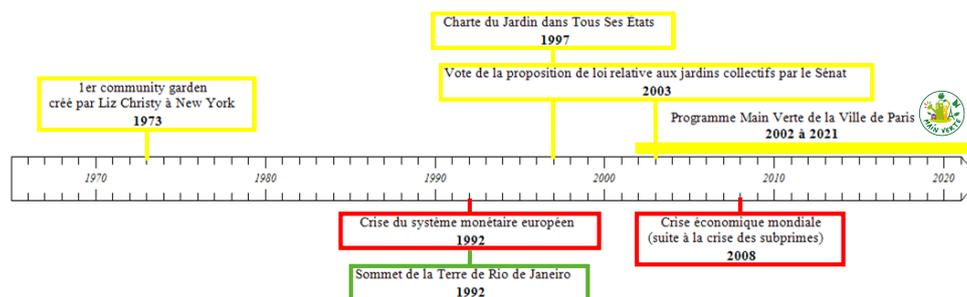


Figure 1 : Frise chronologique contextualisant l'apparition des jardins partagés parisiens

Les jardins partagés parisiens

A Paris, les jardins partagés se sont principalement concentrés dans le Nord-Est du territoire (Figure 2). Cette répartition géographique est la résultante même de l'organisation spatiale de la ville : basée sur un modèle concentrique, la densité des constructions diminuant avec l'expansion de la ville, elle connaît également une division Est-Ouest, les quartiers les plus riches s'étant concentrés à l'Ouest depuis le déplacement de la bourgeoisie du vieux centre vers les nouveaux quartiers haussmanniens au cours du XIXe siècle (Torres et al., 2018 ; Demailly, 2014). Les initiatives de jardins partagés ont rapidement augmenté passant de moins de 5 en 2002 à 151 en 2021 (Ville de Paris, 2021a). Cette explosion a notamment été favorisée par le soutien de la Ville qui, dès le départ, a imaginé le Programme Main Verte qui a pour but de soutenir la création des jardins partagés mais également de donner un cadre aux initiatives préexistantes et de fixer les objectifs et principes à respecter par les porteurs de projet, en échange de la mise à disposition gratuite d'un terrain.

Il repose sur trois piliers : la démarche participative, la création de lien et le respect de l'environnement. Sur ce dernier point, la Charte Main Verte précise qu'un jardin partagé « participe au maintien de la biodiversité en milieu urbain » (Ville de Paris, sans date-a).

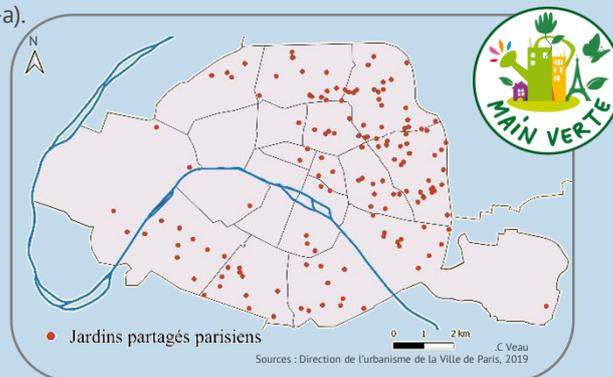


Figure 2 : Carte de la répartition géographique des jardins partagés parisiens

La nécessaire préservation de la biodiversité en milieu urbain

Le maintien de la biodiversité en milieu urbain prend tout son sens dans un contexte où de nombreux scientifiques s'accordent à dire que la biodiversité connaît actuellement une sixième crise, caractérisée, depuis les années 1970, par une période d'accélération de l'effondrement des populations d'espèces d'une part et d'extinction de masse des espèces d'autre part (Leakey et Lewin, 1995 ; Ceballos et al., 2015). Si l'urbanisation n'en est pas la seule cause, ses effets négatifs sont bien connus : l'expansion urbaine cause en effet la disparition d'espaces naturels au bénéfice d'espaces construits, entraînant dès lors la fragmentation et l'isolement des habitats qui jouent un rôle majeur dans l'érosion de la biodiversité (Millenium Ecosystem Assessment, 2005) et donc la disparition d'espèces animales et végétales (Clergeau et al., 2003) ou la disparition d'écosystèmes remarquables (Cincotta et al., 2000). Deux types de mesures sont alors nécessaires pour atteindre l'objectif de préservation de la biodiversité

dans ces milieux urbains : celles que l'on pourrait qualifier de directes et qui favorisent la protection, le maintien ou le développement de la biodiversité sur le long terme, et celles, indirectes, qui visent un renouvellement du rapport entre les humains et non-humains. Ces conditions permettent en effet d'une part l'installation, la reproduction et l'évolution de la biodiversité, tout en assurant d'autre part l'intérêt et l'attention des humains vis-à-vis de la nature (Chan et al. 2016, Mace, 2014). Or, si le cadre juridique proposé par la Ville de Paris favorise bien la création des jardins partagés, il est temporaire : il s'agit de projets d'occupation sur un temps donné et la pérennité des jardins n'est pas assurée dès lors que d'autres projets, considérés comme prioritaires, cherchent à s'installer à la place des jardins. Ce caractère temporaire ou transitoire soulève plusieurs questions de recherche sur la place laissée à la nature et à sa protection dans la production urbaine parisienne.

Quelques définitions

Biodiversité : Si « *il existe plus d'une centaine de définitions du néologisme biodiversité* » (Blondel, 2010), un certain consensus s'est établi autour de celle donnée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en 1988 : « *La diversité biologique, ou biodiversité, est la variété et la variabilité de tous les organismes vivants. Ceci inclut la variabilité génétique à l'intérieur des espèces et de leurs populations, la variabilité des espèces et de leurs formes de vie, la diversité des complexes d'espèces associées et de leurs interactions, et celle des processus écologiques qu'ils influencent ou dont ils sont les acteurs* ».

Nature : Ce terme englobe une diversité des conceptions culturelles (Kluckhohn & Strodtbeck, 1961). Dans ce travail, la définition adoptée se veut flexible, respectueuse des différentes représentations sociales et inclue toute la biodiversité ; tant celle d'un jardin urbain que d'une forêt tropicale. Ceci permet en effet d'adhérer à l'idée de Ducarme et Couvet (2020) selon laquelle la diversité de conceptions de la nature peut être considérée comme une opportunité en ce qu'elle peut servir d'inspiration pour l'action publique, aider à définir des politiques environnementales ou à fixer des objectifs dans la relation homme-nature. Ces nouvelles politiques inviteraient alors à repenser le concept *a priori* oxymorique de nature urbaine, souvent invoqué dans les discours scientifiques et politiques en référence au monde végétal des parcs, jardins et cultures urbaines. Elles font également écho à ce que Michael Rosenzweig (2003) a appelé « *l'écologie de la réconciliation* », qui postule que la nature peut, dans certains contextes, coexister avec un certain degré de présence et d'activité humaine voire que, parfois, une telle coexistence peut être favorable à la biodiversité (Couvet et Ducarme, 2014).

20 ans après sa mise en œuvre, le programme Main Verte de la Ville de Paris repose-t-il sur une base suffisante de mesures pour permettre d'affirmer que les jardins partagés parisiens sont favorables à la biodiversité ?

Méthodologie

Pour répondre à cette question, une première partie du travail a consisté à analyser différents documents tels que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris ou le Mode d'Occupation des Sols (MOS) pour mieux comprendre la dynamique territoriale des espaces occupés par les jardins partagés parisiens.

Nous avons ensuite entrepris de réaliser une recherche exploratoire à partir d'une enquête menée sur la base d'entretiens semi-directifs. Des grilles d'entretiens adaptées aux profils des enquêtés ont été structurées en 3 parties : l'histoire et le fonctionnement des jardins partagés parisiens, les pratiques et dispositifs considérés comme favorables à la biodiversité par les jardinier.es et les orientations ou choix politiques de la Ville de Paris, à la lumière des enjeux de maintien de la biodiversité.

31 entretiens individuels ou collectifs ont été réalisés :



21 jardins partagés prospectés



22 jardinier.es et 5 animateur.ices salarié.es rencontrés



5 professionnel.les interrogé.es

Les jardins prospectés n'ont pas été choisis selon des critères précis mais sont ceux qui ont répondu à nos sollicitations. Les entretiens ont été, enregistrés et ont fait l'objet d'une retranscription. Ils ont été anonymisés afin de respecter le Règlement Général sur la Protection des Données et donc les recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Ils ont ensuite été analysés qualitativement par codage pour identifier les principaux thèmes abordés en lien avec la problématique.

Des jardins partagés à l'épreuve de la temporalité des projets urbains : quelle place laissée à la nature dans la production urbaine parisienne ?

L'installation, la reproduction et l'évolution de la biodiversité ainsi que le renouvellement du rapport entre les humains et non-humains sont des processus qui nécessitent du temps. Partant de ce postulat, nous avons cherché à savoir si, au delà de la durée des conventions établies par la Ville de Paris qui, même si elle sont renouvelables, ne sont que de 6 ans (Ville de Paris, sans date-b), la temporalité dans laquelle était inscrite les jardins partagés permettait de considérer que le dispositif Main Verte était favorable à la biodiversité.

Le recouplement du MOS avec la situation géographique des jardins partagés parisiens (Figure 3) a permis de dégager deux grandes tendances, regroupant à elles seules plus de 70% des jardins partagés : 40% d'entre eux sont installés sur des espaces catégorisés d'habitats collectifs et 31% sont dans des parcs, squares ou jardins publics (48% des jardins prospectés font partie de cette dernière catégorie qui est donc surreprésentée dans l'étude menée). Ce choix de la municipalité d'implanter des jardins partagés dans des parcs, squares ou jardins publics et donc de superposer les usages d'un même espace lui permet clairement de répondre à une demande sociale forte, dans un contexte très contraint en terme d'espaces disponibles. Mais cette décision revêt également un autre avantage, indirect cette fois-ci : celui de protéger les jardins partagés ainsi inscrits dans des espaces de nature qui, de fait, n'auront pas vocation à être urbanisés (Demailly, 2014). Alors que la Ville de Paris avait prévu le caractère temporaire des jardins partagés installés sur des parcelles lui appartenant, les conventions d'occupation et d'usage signées par les porteurs de projet étant conclues « pour une durée de un an reconductible par tacite reconduction jusqu'à six ans obligatoirement, sauf dans le cas d'un projet sur une parcelle affectée temporairement à un usage de jardin partagé » (Ville de Paris, sans date-b), l'élargissement aux espaces verts des types d'espaces affectés aux jardins

partagés par la municipalité permet donc une forme de pérennisation de plusieurs de ces dits jardins.

Ceci pourrait expliquer, en partie au moins, certains résultats de l'enquête. En effet, lorsque nous avons interrogé les jardinier.es sur la manière dont ils.elles appréhendaient la temporalité du dispositif et sur le fait de savoir si elle freinait ou décourageait certaines de leurs initiatives, la plupart d'entre eux.elles nous ont indiqué être serein.es quant à l'avenir des jardins dans lesquels ils ou elles étaient bénévoles ;

« Pour l'instant on ne sait jamais demandé, [...] on imagine qu'au bout des 6 ans ça va continuer mais on est peut-être un peu... On se trompe peut-être hein ! [...] Mais bon ça ne nous inquiète pas ! »

Jardinière bénévole

allant jusqu'à considérer leur pérennité ;

« Il est considéré comme pérenne oui. »

Jardinière bénévole

Selon les enquêtés, c'est 17 des 21 jardins prospectés qui ne seraient pas menacés ou concernés par cette temporalité. Les inquiétudes et préoccupations des jardinier.es concernant la pérennité de l'usage des espaces qu'ils occupent pourraient ainsi varier selon les spécificités des jardins prospectés et notamment selon qu'ils soient inscrits dans un parc, square ou jardin (qui a vocation, à terme, à rester un espace végétalisé) ou au contraire dans un espace vacant moins clairement destiné à rester végétalisé, a fortiori s'il est constructible. Rappelons en effet la surreprésentation des jardins partagés prospectés installés dans les parcs ou les jardins d'une part, mais également le fait qu'aucun de ces jardins n'est défini dans le MOS comme étant un espace vacant d'autre part.

Modes d'occupation des Sols des jardins partagés

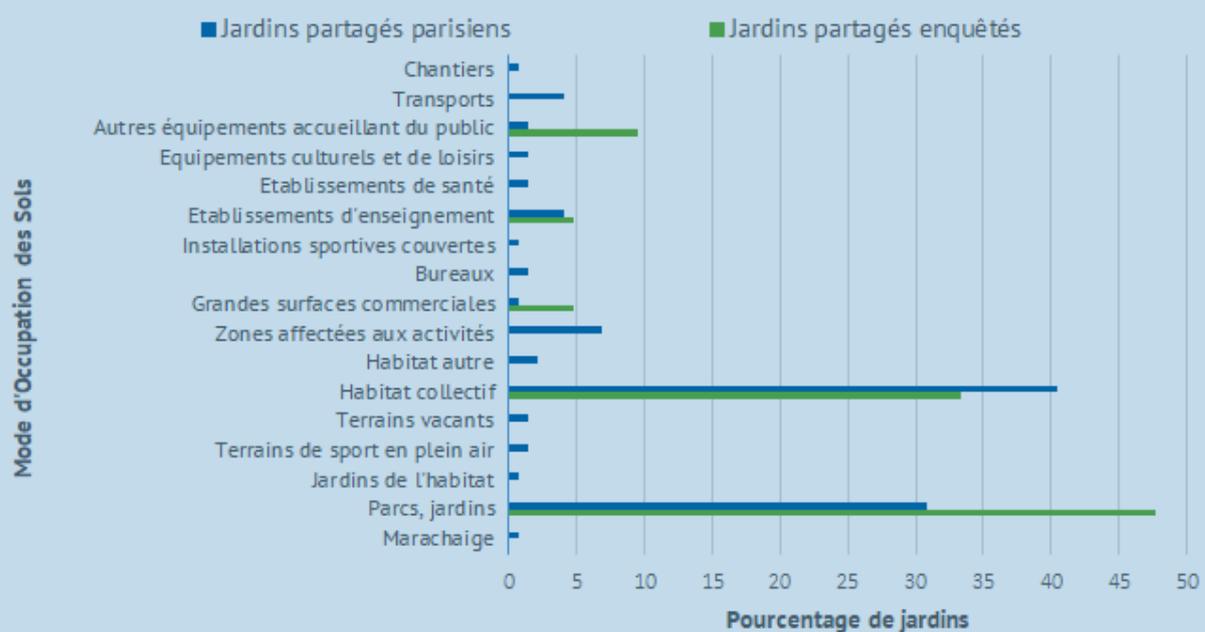


Figure 3 : Graphique des Modes d'Occupation des Sols des jardins partagés parisiens

Source : MOS de l'Île de France 2017

L'absence d'inscription des jardins partagés dans les zones de nature du PLU

Si la protection offerte à certains jardins partagés du fait de leur inscription dans un parc, square ou jardin public est indirecte, la Ville de Paris pourrait cependant avoir fait le choix de protéger les jardins partagés en inscrivant les espaces qu'ils occupent comme espace de nature dans les documents d'urbanisme. Le PLU est en effet un outil à disposition de la municipalité qui régit l'évolution et la destination des parcelles pour une durée généralement comprise entre 10 et 15 ans ce qui est un temps relativement long et notamment plus long que celui des conventions de la Ville de Paris (Ville de Paris, sans date-b). Le PLU comprend trois types d'espaces de nature : les espaces libres à végétaliser, les espaces verts protégés et les espaces boisés classés.

Or, à l'heure actuelle, seulement 35 jardins partagés parisiens (24,82 %) sont inscrits dans un espace de nature du PLU (Figure 4). Ce résultat ne semble donc pas démontrer, en l'état actuel, de volonté réelle d'asseoir les espaces utilisés par les jardins partagés de la Ville comme des espaces de nature et confirme les propos de certain.es enquêté.es qui soulignent des contradictions entre, d'une part le discours et la communication portés par la Ville de Paris qui sont axés sur des préoccupations environnementales, et, d'autre part, la poursuite d'une densification urbanistique qu'ils considèrent

antinomique :

« Ce qui est étonnant c'est que la Mairie est sensible à tout ce qui est écologie. [...] Et puis en même temps, ils ne se rendent pas compte de la densité qu'ils génèrent, qui est énorme. »

Jardinière bénévole

« La mairie de Paris [...] met en place des projets de végétalisation avec les permis de végétaliser, avec Parisculteurs, avec des installations de jardins partagés, mais en même temps il y a [...] des anciennes usines qui sont détruites, et à la place ils construisent des logements. Donc on pourrait se dire parfois que c'est un peu du greenwashing [...] moi je n'y crois pas trop à ce truc de "on a besoin de plus de logements" puisque la plupart des logements de Paris sont inoccupés. »

Animateur salarié

Reste que le PLU de la Ville de Paris est actuellement en cours de refonte pour le transformer « en PLU bioclimatique et en faire un instrument pour une ville végétale qui préserve la nature et la biodiversité » (Ville de Paris, 2021b). Nous pouvons donc espérer que les jardins partagés bénéficieront de cette dynamique.

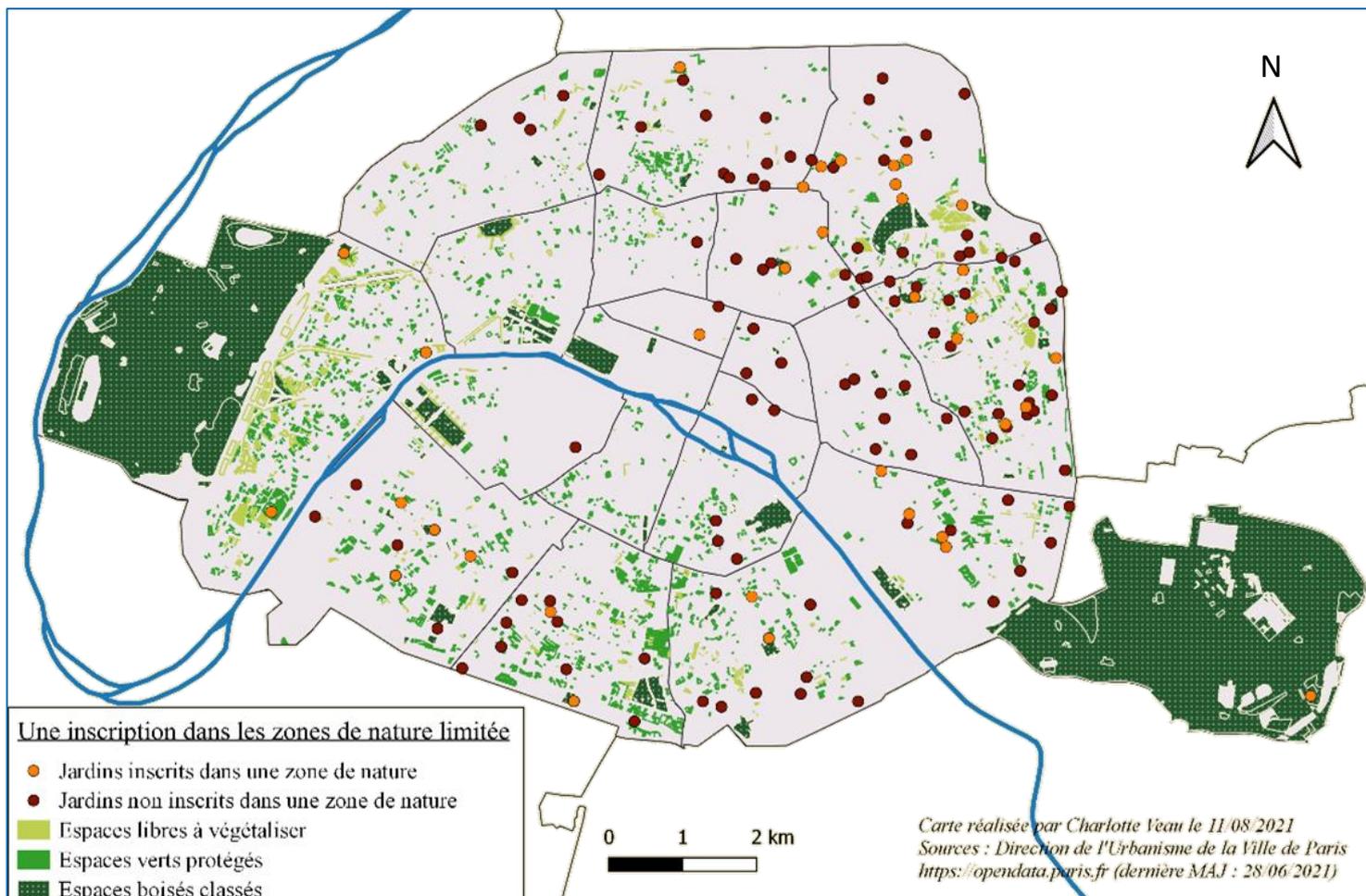


Figure 4 : Carte des jardins partagés parisiens inscrits dans une zone de nature du PLU

L'absence d'inventaires : une évaluation écologique difficile à établir

Alors que le Plan biodiversité de Paris 2018-2024 cite en exemple les jardins partagés comme étant des espaces de biodiversité, ceux-ci étant définis comme des « Réservoirs de vie sauvage permettant le maintien et le développement des espèces animales et végétales sauvages » (Ville de Paris, 2019), les entretiens réalisés ont mis en lumière le fait qu'aucun inventaire ou état des lieux ne serait effectué par les services de la ville, ni au moment de l'ouverture des jardins, ni pendant leur existence, ni au moment de leur éventuelle fermeture :

« Il n'y a pas de mesures donc c'est un peu compliqué de quantifier »

Jardinier bénévole

Pour savoir si l'implantation des jardins partagés a, ou non, entraîné une évolution de la biodiversité au sein de l'espace occupé, les enquêtés se fondent donc la plupart du temps sur leurs observations empiriques, souvent focalisées sur quelques espèces. Comment dès lors la Ville de Paris peut-elle affirmer que les jardins partagés sont véritablement favorables à la biodiversité ? Nous n'avons pas obtenu de

réponse, le service biodiversité de la ville n'ayant pas répondu à nos sollicitations.

L'étude « Biodiversité et Services Ecosystémiques en Agriculture Urbaine » de l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France (ARB-îdF) actuellement en cours (Dewulf, 2019) ou le projet « Jardins ASSociatifs URbains et villes durables : pratiques, fonctions et risques » de l'Agence Nationale de la Recherche (Schwartz et Consalès, 2016) peuvent nous faire penser que l'évaluation écologique des jardins partagés parisiens nous réserve de belles surprises : « [...] cette biodiversité cultivée [...] apparaît supérieure à environ tout ce qui est connu en agriculture, et justifierait à elle seule que ces jardins soient unanimement considérés comme des "hot spots" de biodiversité, au moins végétale, susceptibles de faire bonne figure dans la conception de trames vertes » (Ibid). Cependant, les résultats obtenus ne peuvent être pris pour acquis dès lors que les deux études précitées ne s'intéressent pas qu'à des jardins partagés, à fortiori pas que parisiens.

De nombreux dispositifs considérés comme favorables à la biodiversité

Selon les enquêtés, plusieurs dispositifs qu'ils ou elles considèrent favorables à la biodiversité sont présents dans les jardins. Les jardins prospectés en comptent en moyenne 4 (Figure 5), qui peuvent être variés d'un jardin à l'autre, les composteurs étant les plus répandus (Figure 6).

Certains de ces dispositifs sont néanmoins controversés, y compris au sein des jardinier.es rencontré.es. C'est par exemple le cas des ruches : alors qu'il y en avait dans 3 des jardins prospectés, dans certains jardins les enquêtés justifient leur absence au titre, justement, du maintien d'une certaine forme d'équilibre de la biodiversité. Et en effet, une étude récente montre que si la présence de l'abeille mellifère en ville revêt des intérêts, l'installation de nouvelles ruches

pose des difficultés de coexistence avec des pollinisateurs sauvages. Il serait plus judicieux, non pas d'augmenter le nombre de colonies d'abeilles domestiques mais d'augmenter les ressources florales et les habitats de nidification pour les pollinisateurs (Ropars et al., 2019). Une professionnelle de l'ARB-îdF précise néanmoins que si les ruches, mais également les hôtels à insectes, sont controversés scientifiquement, ils n'en constituent pas moins de très bons outils pédagogiques. Ce point semble important dès lors que les entretiens ont également mis en lumière un manque d'accompagnement, de sensibilisation voire de formation des jardinier.es sur le thème de la préservation de la biodiversité.

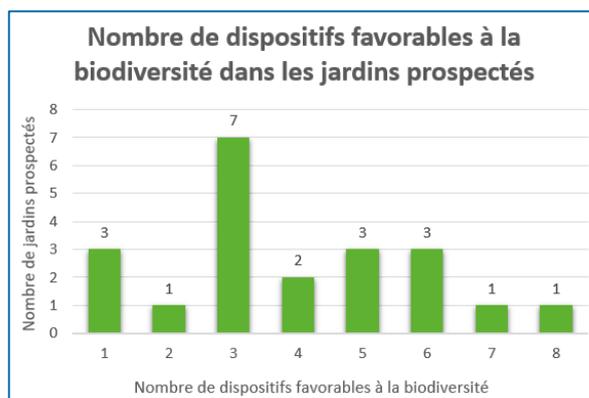


Figure 5 : Graphique du nombre de dispositifs favorables à la biodiversité dans les jardins prospectés

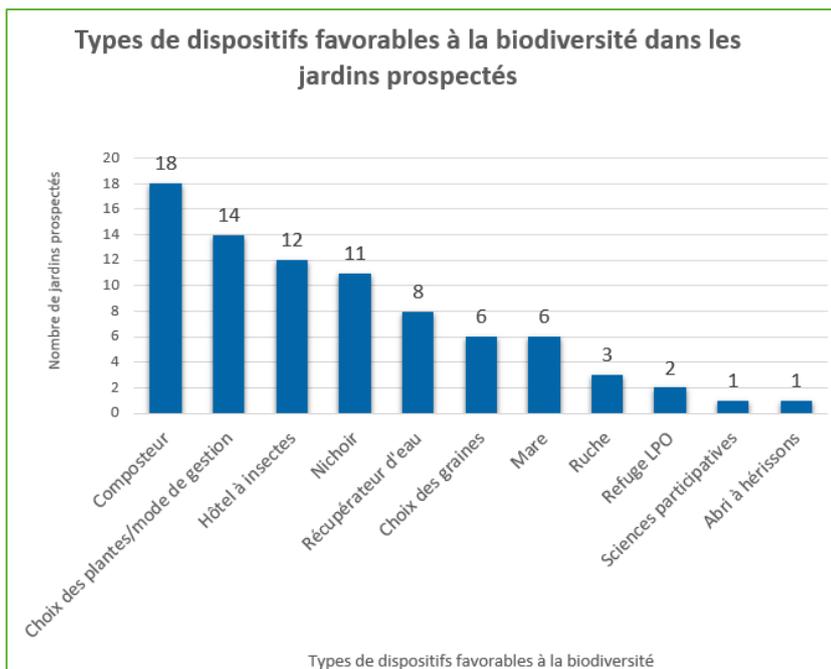


Figure 6 : Graphique des types de dispositifs favorables à la biodiversité dans les jardins prospectés

Manque d'accompagnement et de formation des bénévoles

Alors que la Charte Main Verte indique que « *Les associations bénéficient [...] d'échanges et de documentation, et reçoivent des informations [...] une expertise technique et des conseils sur les pratiques respectueuses de l'environnement* » (Ville de Paris sans date-a), les enquêté.es décrivent une situation insuffisante : selon eux, les formations proposées par la Maison du Jardinage se déroulent en semaine et ne sont donc pas accessibles à toutes et tous et, surtout, ne sont pas toujours adaptées aux particularités de chaque jardin.

« *Ce qui manque c'est un accompagnement technique. On est quand même laissé à nous-même* »

Jardinière bénévole

Il y aurait donc un besoin de formations personnalisées.

« *sur le volet biodiversité, là je pense qu'il y a encore une marge de progression importante et [...] ça serait intéressant de voir dans quelle mesure il est possible de mettre en place des formations plus adaptées* »

Ancien professionnel de l'ARB-îdF

Ce manque d'accompagnement ou de formation est confirmé par d'autres éléments : certain.es bénévoles, lorsque les

jardins partagés sont installés dans des parcs, squares ou jardins publics, disent se sentir isolé.es et déplorent la disparition des gardien.nes. D'autres soulignent également que si les relations avec les jardinier.es de la Ville sont cordiales, il serait intéressant d'aller plus loin et d'envisager des formes de partenariat, notamment pour faciliter le transfert de compétences :

« *J'aimerais bien qu'on puisse éventuellement travailler avec des jardiniers [de la ville] [...] Qu'ils puissent apporter leur savoir-faire* »

Jardinier bénévole

Et, enfin, la présence d'un.e professionnel.le, jardinier.e ou animateur.ice, pour accompagner les bénévoles, permettrait d'insuffler une dynamique collective et faciliterait le bon fonctionnement des jardins.

« *[Les salariés] sont là pour encadrer [...] il reste de la décision entre les mains des bénévoles mais [...] c'est un peu plus dynamique, actif* »

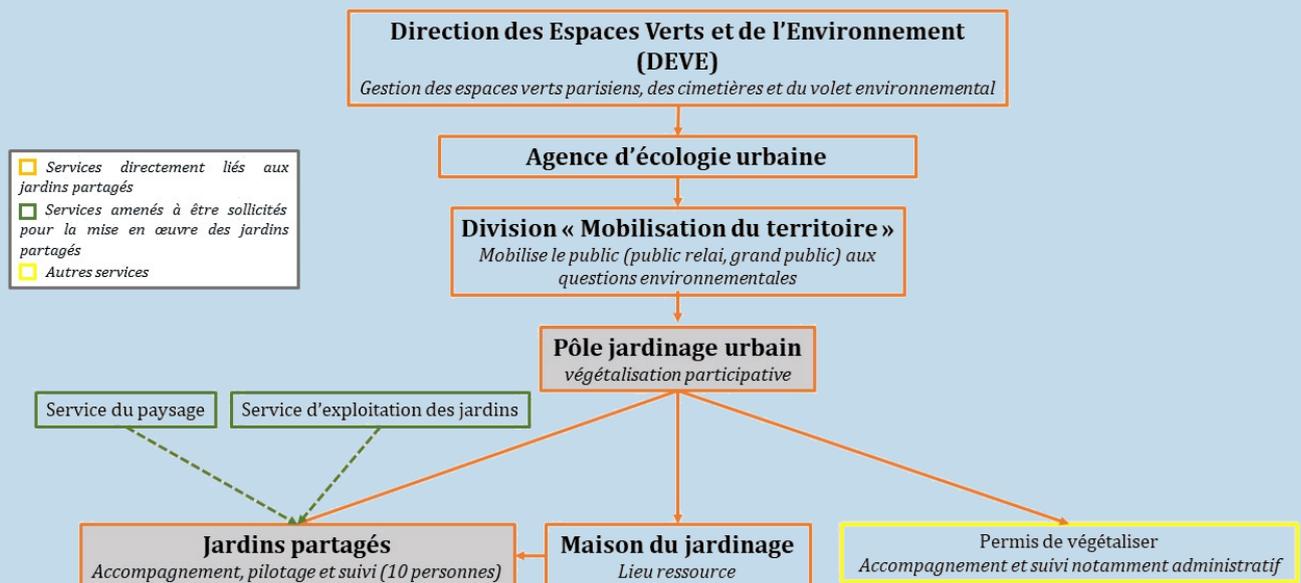
Animateur salarié

Faibles moyens du Pôle « Jardinage urbain »

Toutes ces observations peuvent être mises en lien avec les moyens alloués au pôle « jardinage urbain » pour assurer ses missions. Ce service est très contraint budgétairement, ne dispose pas de budget de fonctionnement et le succès des

deux dispositifs dont il s'occupe (permis de végétaliser et jardins partagés) n'a manifestement pas été suivi d'une augmentation du personnel dédié (Figure 7).

Services de la Ville de Paris liés à la gestion des jardins partagés parisiens



D'après un entretien réalisé auprès de la responsable du pôle jardinage urbain

Figure 7 : Organigramme des services liés à la gestion des jardins partagés à la Ville de Paris

Evolution nuancée des pratiques des jardinier.es

Dans un article publié en 2019, Philippe Clergeau, spécialiste de la biodiversité urbaine, alerte les municipalités sur le rôle qu'elles doivent prendre en expliquant que « *[Les citadins] ne feront rien si un exemple réussi ou une réglementation ne les y amènent pas. Les projets municipaux seront donc à mener de pair avec une sensibilisation du citoyen pour qu'ils imaginent eux-mêmes de nouvelles pratiques de jardinage ou d'usage de leurs propres espaces en cohérence avec un développement progressif de la biodiversité* ». Et il semble malheureusement que cela se vérifie dans les jardins prospectés. En effet, les enquêtés décrivent des jardinier.es respectueux.ses de l'interdiction des produits phytosanitaires ou chimiques dans les jardins et enclin.es à engager des démarches comme le compostage. En revanche, peu affirment que ces pratiques découlent de la fréquentation même du jardin partagé : beaucoup évoquent le travail pédagogique et de sensibilisation qui y est mené par les bénévoles, mais ils attribuent les pratiques respectueuses de l'environnement ou de la biodiversité à l'intérêt préexistant

des jardinier.es pour ces questions en évoquant leurs caractéristiques sociologiques.

« A la base, les gens qui viennent, de toute façon [ils] ont l'esprit écoresponsable »

Jardinier bénévole

Ce dernier point semble d'ailleurs pouvoir être confirmé par différentes études qui montrent une mixité relative des collectifs d'usagers des jardins partagés franciliens d'une part (Demailly, 2014) et l'existence de conditions sociales d'acceptabilité des nouveaux modes de gestion de la nature en ville d'autre part (Aggéri, 2010). L'implication des usager.es sur les mesures favorables à la biodiversité ne pourrait ainsi qu'être inégale, du fait de la difficulté, pour certain.es, d'appréhender spontanément ce qu'implique le maintien et le développement de cette dernière.

Evolution nuancée des représentations des jardinier.es

« La rareté de la nature en ville, combinée au mode de vie urbain, peut entraver les relations des individus avec la nature, ce qui peut conduire à un phénomène appelé « extinction de l'expérience » [de la nature] (Pyle, 1978, 2003) qui est censé avoir un impact sur la santé et le bien-être de l'homme, ainsi que sur les émotions, les attitudes et le comportement envers la nature, impliquant à son tour un cycle de désaffection à son égard (Soga et Gaston, 2016) » (Torres et al., 2017). Il est donc important qu'au travers des expériences des citadin.es, leurs représentations de la nature puissent évoluer afin de permettre au niveau individuel de renforcer l'importance accordée à la biodiversité et à sa conservation.

Or, si des espèces telles que les rats, les pucerons, les limaces ou les escargots sont très souvent évoquées par les enquêtés.es comme étant des nuisances fortes contre lesquelles des mesures sont ou devraient être mises en place, ceci mène certain.es jardinier.es à s'interroger sur les conceptions ou représentations de la nature qu'ils adoptent :

« Un jour j'étais en train de pulvériser une clématite parce qu'il y avait plein de pucerons et un petit garçon me dit : "mais pourquoi tu ne veux pas de pucerons ?" Et du coup je me suis dit : "mais oui, pourquoi je ne veux pas de pucerons ?" Donc oui, ça pose la question de quelle nature on veut ? »

Jardinière bénévole

Qu'est-ce que la nature ? Existe-t-il « des biodiversités » ? Y a-t-il certaines espèces avec lesquelles il est possible de cohabiter, lorsque d'autres, considérées comme nuisibles, doivent pouvoir être éloignées voire éliminées de la ville ? En réalité, de nombreuses espèces jouissent, ou au contraire pâtissent, de connotations sociales largement exacerbées par les conceptions individuelles de la nature (Blanc, 2000). Dans le cas des jardins partagés, ces espèces sont, le plus souvent,

des animaux qui s'attaquent aux cultures. Il semblerait donc que la protection de la biodiversité, dans ce contexte, puisse, en partie au moins, être guidée par une conception de la nature « orientée vers une attention accrue envers la dépendance des êtres humains à l'égard des biens et services fournis par les écosystèmes (Costanza et al., 1997 ; Redford et Adams, 2009), ce cadre incluant la notion de services écosystémiques » (Torres, 2017). C'est ce qu'exprime une enquêtée en expliquant :

« C'est le point d'entrée anthropocentré de ce qui est utile à l'homme et de ce qui ne l'est pas et qu'on condamne beaucoup quand il s'agit de l'agriculture rurale mais qu'on oublie un petit peu de voir quand il s'agit de l'agriculture urbaine »

Professionnelle de l'ARB-îdF

Une fois encore, une sensibilisation adaptée permettrait peut-être de changer ces représentations. Il est en effet important de maintenir au centre des préoccupations une science, des outils et des décisions qui permettront *in fine* d'assurer un meilleur avenir tant aux personnes qu'au reste de la nature (Mace, 2014).

Limites

Les résultats présentés doivent être nuancés par un certain nombre de remarques.

Tout d'abord, la surreprésentation des jardins partagés prospectés installés dans les parcs squares ou jardins publics peut avoir faussé certains résultats, par exemple, concernant les éventuelles craintes des jardinier.es de voir les jardins partagés qu'ils ou elles fréquentent disparaître.

En outre, il semblerait opportun de conforter les résultats obtenus en interrogeant plusieurs personnes au sein d'un même jardin partagé. Ceci permettrait notamment de mieux appréhender ce qui, au sein des discours recueillis, relève des logiques, perceptions ou pratiques du groupe constitué par l'association porteuse du projet de jardin partagé ou ce qui, au contraire, est propre à l'enquêté.e.

De la même manière, la présente étude a été centrée sur les caractéristiques des jardins partagés et non pas sur celles des personnes enquêtées. Ce choix peut néanmoins être contesté en ce qu'il empêche de saisir toute la diversité, notamment sociale, existante au sein du dispositif, cette diversité pouvant pourtant expliquer la diversité des regards portés sur les jardins partagés et/ou sur la biodiversité. Ainsi, cinq enquêtés.es étaient salarié.es des structures en charge de l'animation des jardins partagés. Leurs parcours professionnels, leurs formations, le temps passé dans les jardins ou encore le rôle particulier qu'ils ou elles endossent

du fait de ce statut de salarié.e ont probablement des répercussions sur la construction de leur discours concernant la protection de la biodiversité dans les jardins partagés.

Ajoutons que toutes les tentatives de contact du service en charge de la biodiversité dans la ville et de l'observatoire de la biodiversité se sont soldées par un échec. Il est évident que les informations que ce service aurait pu fournir sur les politiques et actions menées par la municipalité ont fait cruellement défaut aux réflexions conduites dans le cadre de ce travail.

Enfin, la période de terrain ayant, pour une grande partie, coïncidé avec un contexte sanitaire toujours perturbé par l'épidémie de Covid-19, beaucoup d'entretiens ont été réalisés par téléphone ou visio-conférence. Ce mode d'échange, s'il peut sembler moins contraignant pour les enquêtés.es d'un point de vue organisationnel, n'en limite pas moins la possibilité d'effectuer certaines observations. Ainsi, tous les jardins n'ont pas pu être visités et les observations directes n'ont pas pu servir de support aux questions posées. Les réactions ou attitudes des enquêtés.es n'ont pas non plus pu être recueillies aussi précisément que lors d'un entretien en présentiel. Par ailleurs, il est certain que le fonctionnement des jardins partagés, et donc les motivations, pratiques, projets des jardinier.es, ont été fortement impactés par les limitations de regroupements et, a fortiori, par les périodes de confinement.

Conclusion

Rappelons tous d'abord que les travaux menés et qui viennent d'être exposés étaient exploratoires. Ils devront donc être consolidés par des enquêtes ou recherches ultérieures. Ils ont cependant permis de montrer que si les jardins partagés pouvaient en effet constituer des espaces

favorables au maintien voire à la préservation de la biodiversité, plusieurs mesures pourraient améliorer cette fonction que le programme Main verte cherche à remplir. Il s'agirait par exemple :

Pistes d'amélioration du programme Main Verte

- D'inscrire les espaces occupés par les jardins partagés dans le temps via par exemple leur reconnaissance en tant que zones de nature définies par le futur PLU ;
- De mettre en place une évaluation écologique systématique avant la création des jardins partagés puis régulièrement tout au long de la vie de ces derniers ;
- D'augmenter les actions de sensibilisation des bénévoles mais aussi du grand public par exemple en utilisant les sciences participatives qui permettent « *d'inciter les individus à observer la nature autour de chez eux, dite « nature ordinaire », en espérant ainsi renforcer au niveau individuel l'importance accordée à la biodiversité et à sa conservation* » (Legrand, 2013). Ce changement de regard des observateur.ices sur la nature et sur la biodiversité permettrait alors de « *contribuer collectivement à une bien meilleure prise en charge de la gestion raisonnée et soutenable des écosystèmes* » (Bœuf et al., 2012) ;
- De proposer des formations adaptées aux particularités de chaque jardin, par exemple en organisant des rencontres plus ou moins régulières, sur site, entre les jardinier.es et un.e professionnel.le en mesure de répondre à leurs questions techniques et de leur suggérer des pistes simples d'actions permettant de favoriser le maintien de la biodiversité dans les jardins partagés.

Quoi qu'il en soit donc, un investissement plus important de la municipalité serait à fournir pour que ces mesures soient à la hauteur de la communication qui y est associée. Car s'il suffisait qu'on sème pour protéger la biodiversité de la crise qu'elle traverse actuellement, alors la biodiversité ne connaîtrait probablement pas cette-dite crise...

- Aggéri, G. (2010). *Inventer les villes-natures de demain ... : Gestion différenciée, gestion durable des espaces verts*. Educagri.
- Blanc, N. (2000). *Les animaux et la ville*. Editions Odile Jacob.
- Blondel J. (2010). Point de vue de Jacques Blondel : qu'est-ce que la biodiversité ? , CNRS, FRB, IRD, 2010. Dossiers scientifiques Sagascience: Biodiversité.
- Bœuf, G., Allain, Y.-M., & Bouvier, M. (2012). L'apport des sciences participatives à la connaissance de la biodiversité en France. *La Lettre de l'OCIM*, 144, 8-18.
- Ceballos, G., Ehrlich, P. R., Barnosky, A. D., García, A., Pringle, R. M., & Palmer, T. M. (2015). Accelerated modern human-induced species losses : Entering the sixth mass extinction. *Science Advances*, 1(5), e1400253.
- Chan, K. M. A., Balvanera, P., Benessaiah, K., Chapman, M., Díaz, S., Gómez-Baggethun, E., Gould, R., Hannahs, N., Jax, K., Klain, S., Luck, G. W., Martín-López, B., Muraca, B., Norton, B., Ott, K., Pascual, U., Satterfield, T., Tadaki, M., Taggart, J., & Turner, N. (2016). Opinion : Why protect nature? Rethinking values and the environment. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 113(6), 1462-1465.
- Cincotta, R. P., Wisniewski, J., & Engelman, R. (2000). Human population in the biodiversity hotspots. *Nature*, 404(6781), 990-992.
- Clergeau, P. (2019). Biodiversité et urbanisme. *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France*, 172(1), 63-68.
- Clergeau P., Hubert-Moy L., Daniel H. et Butet A. (2003). Le programme ECORURB : comprendre les effets de l'urbanisation sur la biodiversité locale et l'émergence de risques biologiques, Evaluation des risques environnementaux pour une gestion durable des espaces, Gap, p. 141-147.
- Costanza, R., d'Arge, R., de Groot, R., Farber, S., Grasso, M., Hannon, B., Limburg, K., Naeem, S., O'Neill, R. V., Paruelo, J., Raskin, R. G., Sutton, P., & van den Belt, M. (1997). The value of the world's ecosystem services and natural capital. *Nature*, 387(6630), 253-260.
- Couvet, D., & Ducarme, F. (2014). Reconciliation ecology, from biological to social challenges. *Revue d'ethnoécologie*, 6.
- Demailly, K.-E. (2014). *Jardiner les vacants : Fabrique, gouvernance et dynamiques sociales des vacants urbains jardinés du nord-est de l'Île-de-France* [Phdthesis, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I].
- Dewulf, L. (2019). *BiSEAU : Biodiversité et Services Écosystémiques en Agriculture Urbaine. Résultats préliminaires globaux (2018)*. ARB-îdF.
- Ducarme, F., & Couvet, D. (2020). What does 'nature' mean? *Palgrave Communications*, 6(1), 14.
- Institut d'aménagement et d'urbanisme, 2018, Les carnets pratiques N°9 L'urbanisme transitoire, Paris.
- Leakey, R. E., & Lewin, R. (1995). *The sixth extinction : Patterns of life and the future of humankind* (1st ed). Doubleday.
- Legrand, M. (2013). Vigie-Nature : Sciences participatives et biodiversité à grande échelle. *Cahiers des Amériques latines*, 72-73, 65-84.
- Mace, G. M. (2014). Whose conservation? *Science*, 345(6204), 1558-1560.
- Millennium Ecosystem Assessment (MEA). (2005). *Ecosystems and human well-being : Biodiversity synthesis* (World Resources Institute, Éd.). World Resources Institute.
- Pyle, R. M. (1978). The extinction of experience. *Horticulture* 56:64-67.
- Pyle, R. M. (2003). Nature matrix : Reconnecting people and nature. *Oryx*, 37(2), 206-214.
- Redford, K., & Adams, W. (2009). Payment for Ecosystem Services and the Challenge of Saving Nature. *Conservation Biology*, 23(4), 785-787.
- Ropars, L., Dajoz, I., Fontaine, C., Muratet, A., & Geslin, B. (2019). Wild pollinator activity negatively related to honey bee colony densities in urban context. *PLOS ONE*, 14(9), e0222316.
- Schwartz, C., & Consalès, J.-N. (2016). Jardins Associatifs Urbains et villes durables : Pratiques, fonctions et risques (JASSUR) (Projet ANR-12-VBDU-0011). Agence Nationale de la Recherche.
- Soga, M., & Gaston, K. J. (2016). Extinction of experience : The loss of human-nature interactions. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 14(2), 94-101.
- Torres, A. C. (2017). *Initiatives citoyennes de conservation de la nature en milieu urbain : Rôle des jardins partagés* [Phdthesis, Université Paris Saclay (COMUE)].
- Torres, A. C., Nadot, S., & Prévot, A.-C. (2017). Specificities of French community gardens as environmental stewardships. *Ecology and Society*, 22(3), art28.
- Torres, A. C., Prévot, A.-C., & Nadot, S. (2018). Small but powerful : The importance of French community gardens for residents. *Landscape and Urban Planning*, 180, 5-14.
- Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). (1988). 18e Assemblée Générale de l'UICN, Costa Rica.
- Ville de Paris. (s. d. -a). La Charte Main Verte. <https://cdn.paris.fr/paris/2020/01/20/a55a1ba81ca219f117ebee5f34e2fd93.pdf>
- Ville de Paris. (s. d. -b). Convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin collectif. <https://cdn.paris.fr/paris/2020/01/20/420f5aa797f120b75d2fb472172609e8.pdf>
- Ville de Paris. (2019). Plan biodiversité de Paris 2018-2024, 130.
- Ville de Paris. (2021a). *Liste des jardins partagés*. <https://cdn.paris.fr/paris/2021/07/09/04e1574156abd8f64f03c2df0bdcdfdd1.pdf>
- Ville de Paris. (2021b). *La révision du Plan Local d'Urbanisme*. <https://www.youtube.com/watch?v=qvbg2vNQBA8&t=1s>



Groupe Transversal Natures Urbaines, 2021

Réalisation : Charlotte Veau, Conception : Félix Templier

Crédits photo / figures : Charlotte Veau

Icones p.2 créés par (dans l'ordre) :
Vectors Market, Felipe Alvarado et
Round Pixel from Noun Project



Coordination scientifique :

Ana Cristina Torres Valdivieso, LAB'URBA
ana-cristina.torres@u-pec.fr

Sabine Bognon, CESCO
sabine.bognon@mnhn.fr